

Verdict historique contre le racisme

Articles

Le 15 octobre 2007 |

Ce jeudi 11 octobre, la cour d'Assises d'Anvers a rendu son verdict dans le procès de Hans Van Themsche. Le jeune homme était jugé pour deux assassinats et une tentative d'assassinat. Hans Van Themsche a été condamné à la peine la plus lourde : la perpétuité. Ce verdict est exemplaire parce qu'il condamne très sévèrement un crime inspiré par le racisme.



Photo : Belga

Hans Van Themsche n'est pas un assassin ordinaire. Les motifs de ses crimes ne sont pas ordinaires. En mai 2006, Hans Van Themsche avait 18 ans. Il est sorti de son internat, à Roulers. Il est allé chercher de l'argent, s'est rendu à Anvers pour y acheter une arme. Son plan, il y a longuement pensé. Il va se rendre dans les rues d'Anvers, pour y tuer autant

d'étrangers que possible, avant qu'on ne l'abatte. Et il l'a fait. En toute bonne conscience. Il a tué une petite fille de deux ans, Luna Drowart et sa nounou malienne Oulematou Niangadou. Il a aussi blessé Songul Koç, une dame d'origine turque. Puis il a été arrêté par un agent de quartier.

Raciste puis assassin

Pourquoi Hans Van Themsche détestait-il autant les étrangers ? Pour comprendre Hans Van Themsche, il faut voir le contexte dans lequel il a grandi. Le grand-père de Hans Van Themsche s'est battu aux côtés des nazis allemands sur le Front de l'Est pendant la 2e guerre mondiale. Sa famille est très proche du Vlaams Belang. Ce parti d'extrême droite défend des idées racistes. Hans Van Themsche est aussi skinhead. Il fréquente d'autres jeunes qui comme lui, détestent l'autre, l'étranger. Il vit à Anvers, une ville où le Vlaams Belang obtient 33 % des voix. Pour lui, le discours raciste est banal. Ce discours de haine, il l'a digéré, intégré... jusqu'au drame...

Le procès de Hans Van Themsche n'était donc pas un procès comme les autres. C'était le procès du racisme ordinaire poussé au bout de sa logique de mort. Dans le procès de Hans Van Themsche, les familles des trois victimes étaient bien sûr parties civiles. Mais le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et la Ligue des droits de l'Homme s'étaient eux aussi constitués parties civiles dans ce procès.

Procès du racisme

Pour le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, ce procès est historique. « C'est la première fois qu'une cour d'assises condamne un assassinat qualifié de raciste. Cela prouve que le racisme tue » (...) le racisme, ce ne sont pas que des mots, mais aussi des actes qui peuvent tuer ».

Pour rendre son verdict, les jurés n'ont pas tenu compte des arguments de la défense de Hans Van Themsche. Les avocats du jeune homme voulaient que leur client soit considéré comme malade et interné. Les jurés ont estimé au contraire que le jeune homme était responsable de ses actes. Ils ont de plus estimé que ses crimes étaient prémédités. Et ils ont retenu le racisme comme circonstance aggravante de ces crimes. Hans Van Themsche a donc été condamné à une peine maximum : la prison à perpétuité, 900 000 euros de dommages et intérêts aux familles des victimes, et un euro symbolique pour le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et la Ligue des droits de l'Homme.

Ce verdict très lourd est un message fort. Un message pour une société qui refuse le racisme. Une société qui respecte le droit de tous et de chacun.

Nicolas Simon